AGRICULTURE ET QUALITÉ DE L'AIR

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE S'ENGAGENT

Les interactions entre qualité de l'air et pratiques agricoles est un sujet émergent et récurrent. Pour accompagner les agriculteurs dans l'appropriation de cet enjeu et anticiper d'éventuelles évolutions de pratiques, les Chambres d'Agriculture réalisent des opérations d'information, de sensibilisation, et participent à des projets de R&D (label Eco-épandage, suivi en station expérimentale et en élevage, dépôt de projet de recherche sur l'air).

POLLUTION DE L'AIR : DE QUOI PARLE-T-ON ?

La pollution de l'air est définie comme l'introduction par l'homme, directement ou indirectement, dans l'atmosphère de substances qui peuvent impacter négativement la santé et ou l'environnement. La pollution de l'air est un sujet différent de celui des gaz à effet de serre (GES). Les différentes sources d'émissions sont les secteurs résidentiel et tertiaire, les transports, l'industrie et le secteur agricole.

Aujourd'hui il existe une quinzaine de substances réglementées. D'autres polluants atmosphériques non réglementés font l'objet de recherches ou de surveillance.

Substances réglementées	Substances non réglementées
= avec des seuils de concentration dans l'air à respecter et ou des seuils d'émission	= pas de seuil défini par la réglementation
PM 10 et PM 2,5 (particules) O_3 (ozone) NH_3 (Ammoniac) NOX (oxyde d'azote) SO_2 (oxyde de soufre) COV (composé organique volatil)...	Dioxines Pollens Produits phytosanitaires...

Les connaissances sur les émissions de ces polluants dans l'atmosphère sont variables. Les émissions des substances réglementées font l'objet d'une évaluation dans les inventaires nationaux avec des valeurs d'incertitudes plus ou moins importantes en fonction des polluants et des secteurs émetteurs.

Pour les produits phytosanitaires, aucun seuil limite de concentration dans l'air n'existe actuellement. L'ANSES[1] a lancé des travaux pour définir une liste de produits à rechercher dans l'air avant le lancement en 2016 d'une campagne test de mesure harmonisée entre les AASQA[2].

1 Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
2 Associations agrées de surveillance de la qualité de l'air

LES PICS DE POLLUTION

Au cours de l'année, la France connaît plusieurs pics de pollution, à plus ou moins grande échelle et qui dépendent des conditions météorologiques. En fonction de la période, l'origine des polluants varie. Ils peuvent être d'origine naturelle (volcanisme, sable).

	Grandes caractéristiques des épisodes de pollution		
	Hivernal	Printanier	Estival
Substances réglementées	NO_2, PM	PM dont NH_4NO_3 (nitrates d'ammonium)	O_3
Sources d'émission	chauffage trafic routier	chauffage trafic routier secteur agricole	trafic routier industries
Commentaire		Nitrates d'ammonium formés par combinaison entre NH_3 et de HNO_3 (acide nitrique) Pollution nationale avec phénomène de flux transfrontaliers	Impact sur la production agricole de plusieurs centaines de millions d'euros/an (blé, haricot, tomate, etc)

Pour lutter contre ces pics de pollution, le Préfet peut prendre un arrêté pour limiter les émissions des différents secteurs. Au niveau agricole, il peut interdire les travaux agricoles et l'épandage.

Or, cette interdiction peut intervenir à une période où les travaux agricoles sont:

> Rendus indispensables pour répondre aux besoins des plantes (croissance et productivité) ;

> Permis par la réglementation – la directive nitrates définit les périodes où il est interdit d'épandre ;

> Possibles techniquement (absence de pluie).

> Par ailleurs, l'arrêt des travaux agricoles n'a pas forcément d'effet immédiat sur le pic de la pollution mais peut avoir des impacts économiques importants.

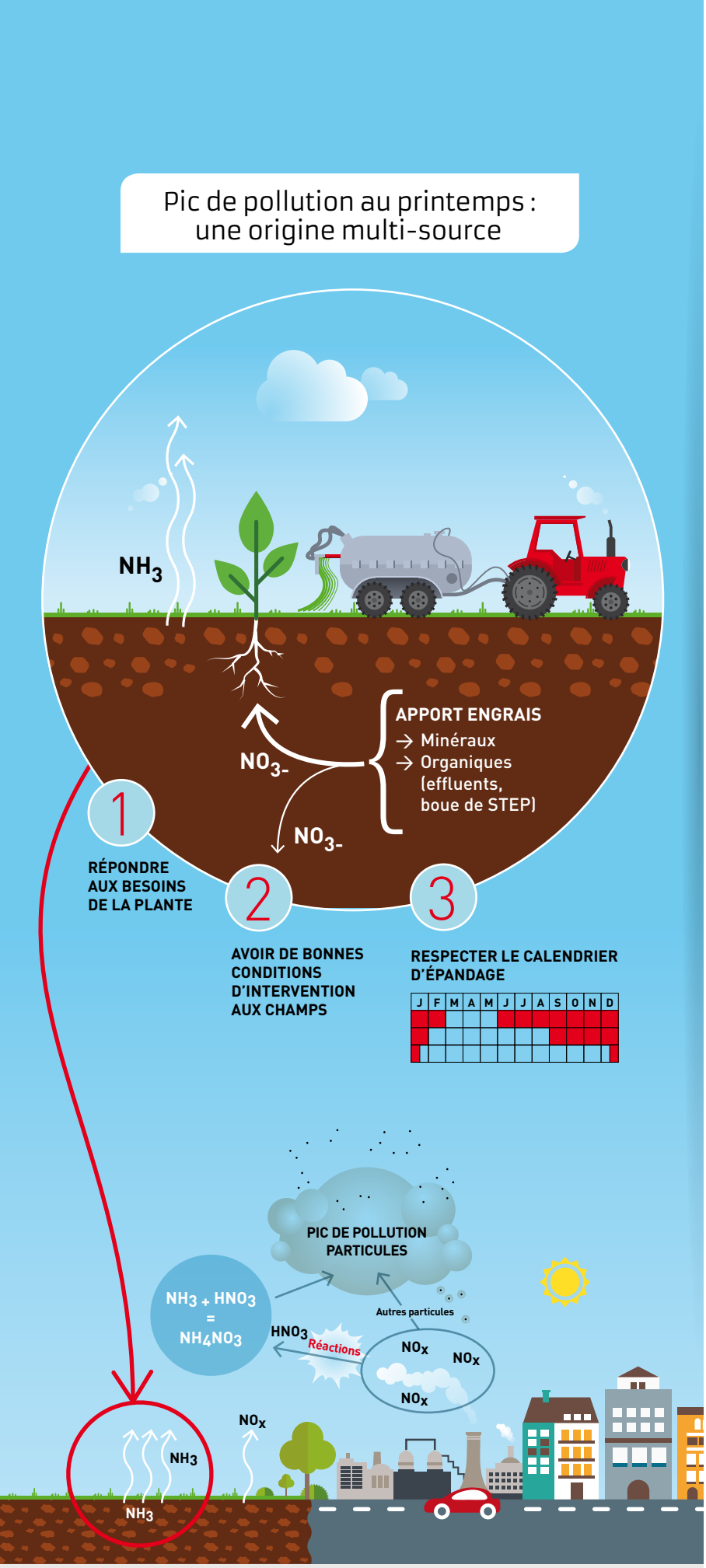

LEVIERS D'ACTION EN AGRICULTURE

L'agriculture travaille avec du vivant, donc les sources d'émissions sont multiples. Si certains facteurs sont indépendants du contrôle de l'agriculteur, comme la météorologie, d'autres sont partiellement influençables par le biais des pratiques et du matériel. Un travail important d'acquisition de connaissances a été mené ces dernières années[3]. Il a conduit à l'identification de levier d'action comme :

> L'adaptation de la ration alimentaire au plus près des besoins des animaux ;

> La couverture des stockages des effluents d'élevage ;

> Les techniques d'enfouissement lors de l'épandage...

Certaines de ces techniques sont aujourd'hui largement utilisées dans les exploitations. Pour prolonger ces travaux, et dans une approche la plus globale possible, des Chambres d'agriculture et des Instituts techniques, travaillent sur l'évolution des pratiques à l'échelle de l'exploitation pour intégrer les différentes préoccupations environnementales : qualité de l'eau, de l'air, énergie etc.
En effet, pour que ces évolutions de pratique soient réellement appropriées par les agriculteurs et donc aient un effet sur la qualité de l'air, elles doivent être cohérentes, faisables sur les plans pratique et agronomique, et viable économiquement.

Les actions qui ont été présentées lors de Terres de Jim, en octobre dernier, en sont une illustration

www.cra-lorraine.fr/index.php?page=021&rubrique=Qualit%E9%20de%20l%27air

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.chambres-agriculture.fr/agriculteur-et-politiques/politiques-environnementales/qualite-de-lair/

Sophie AGASSE
Chambres d'agriculture
Responsables de dossier impacts environnementaux

3 Plaquette ADEME Émissions agricoles de particules dans l'air. État des lieux et leviers d'action. RMT élevage et environnement Guide des bonnes pratiques environnementales d'élevages